



Date de convocation :
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 080/2020

Rapporteur : Yves ETIENNE

OBJET : Centres sociaux - Subventions CAF

Le projet social développé sur la période 2018 à 2022 par l'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents s'appuie sur les axes suivants :

- Accueil, accès aux droits,
- Animation de la vie locale,
- Intégration sociale de la jeunesse,
- Projets familles.

Ces axes visent à accompagner l'ensemble des usagers et des publics de la commune, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) pour l'espace Simone Veil, en prenant en compte l'ensemble des partenaires et des acteurs présents.

Les centres sociaux accueillent et organisent des événements, des ateliers et des dispositifs sur différentes thématiques. Ceux-ci permettent une ouverture des centres sociaux sur l'extérieur et permettent aux habitants de découvrir les structures mais également de cibler des problématiques particulières et ainsi mener des ateliers en petits collectifs selon les besoins repérés.

C'est dans ce cadre que l'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents sollicitent des aides financières auprès de partenaires.

L'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents ont sollicité des aides financières auprès de la CAF pour l'année 2020 :

- Au titre de la prestation de service Animation Globale et Coordination pour un montant de 68 709€ pour l'espace Simone Veil et de 68 709€ pour le centre social des Pénitents,
- Au titre de la prestation de service Animation Collective Famille pour un montant de 22 988€ pour l'espace Simone Veil et de 22 988€ pour le centre social des Pénitents,
- Au titre du dispositif REAAP (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) à hauteur d'un montant de 2 500€ pour l'espace Simone Veil et de 2 000€ pour le centre social des Pénitents.

En outre, en complément de la prestation Animation Collective Famille, axée plutôt sur le soutien à la rémunération du personnel, la CAF peut accorder des Fonds Propres en soutien des activités reconnues dans le projet familles des deux centres sociaux ayant pour objectif :

- D'accompagner la responsabilité parentale, d'appréhender mieux l'école, l'éducation et le développement de leurs enfants,
- D'inciter les familles à développer les relations intrafamiliales,
- De valoriser les savoirs des parents,
- De soutenir les familles qui luttent contre les problématiques liées notamment à la monoparentalité,
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion de leur temps libre.

L'Espace Simone Veil et le centre social des Pénitents ont ainsi sollicité une aide financière pluriannuelle de la CAF au titre des Fonds Propres 2020 et 2021 :

- Pour un montant global de 17 750 € par année pour l'Espace Simone Veil soit :
 - Pour l'action Sorties familiales : 3500 €
 - Pour l'action Départ en vacances : 2500 €
 - Pour l'action Ateliers parents/enfants : 3000 €
 - Pour l'action Rencontres Inter-familiales : 8750 €
- Pour un montant global de 12 500 € par année pour le centre social des Pénitents soit :
 - Pour l'action Le temps des vacances : 5000 €
 - Pour l'action Les ateliers du mercredi : 2500 €
 - Pour l'action Les rencontres Inter-familiales : 5000 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,



Vu les conventions annexées,

Considérant l'intérêt de ces subventions pour la bonne réalisation des actions mises en place par les centres sociaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux subventions octroyées par la CAF et tous autres documents afférents,
- ACCEPTE les versements des subventions obtenues,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du budget alloué à l'Espace Simone Veil et au centre social des Pénitents.

Politique sociale, seniors et famille

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).